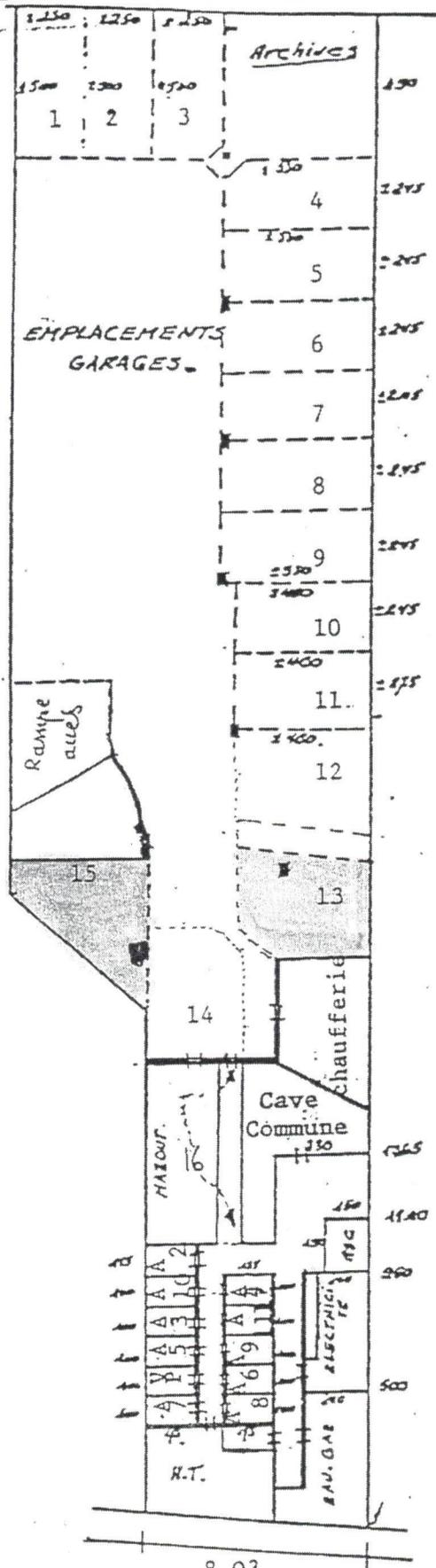


CROQUIS - SCHEIS

1.

Plan
numéro DEUX



Bd. D' Avroy; 116.

8.03

Bureau d'expertise

DEVAODER

1 / 250

Schattingsbureau

rue Maurice Charlent straat 43
1160 Bruxelles

Dossier: 289. 50.0796

Résultat des données cadastrales

Identification et droits du propriétaire(s)

PROPRIÉTAIRE

DROIT

Informations cadastrales / patrimoniales

62803

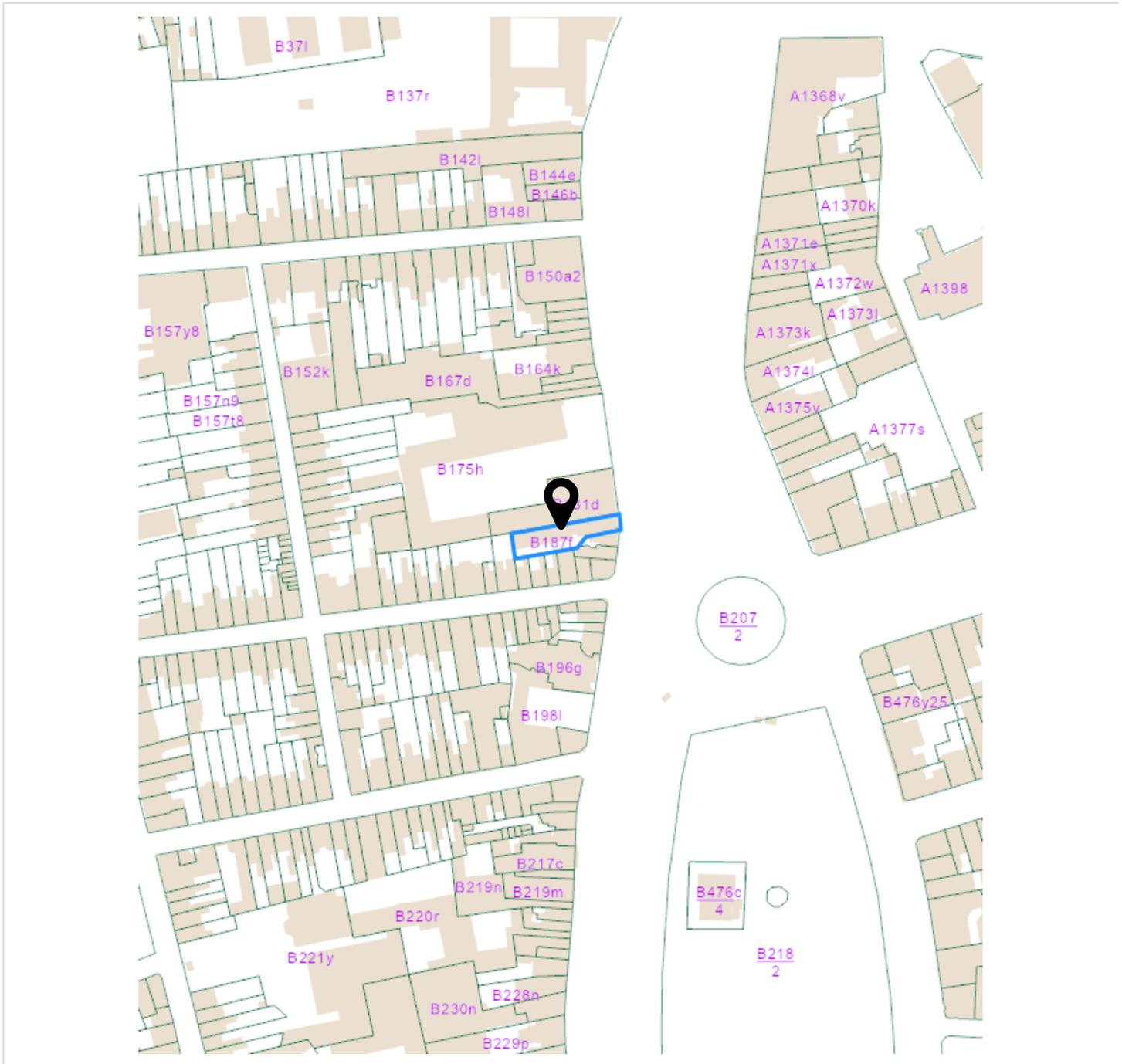
LIEGE 3 DIV

État: Cadastéré

Année de l'achèvement de la construction: 1963

Boulevard d'Avroy 116

SECTION NUMÉRO DE LA PARCELLE	PARTITION	NATURE DÉTAILS	SITUATION	SURFACE TAXABLE	P/W	CLASSIFICATION RC/HA	CODE RC	RC	FIN DISPENSE
B187/00F	P0020	ENTITÉ PRIV.# E.SS/15 <i>Emplacement, sous-sol, n° 15</i>	Boulevard d'Avroy 116	0ca			2F	94€	



Cette information est le résultat d'une recherche exécutée le 08-01-2024 10:50 et a coûté 7.84 euros (TVA incluse).



Les données personnelles confiées dans la présente offre le sont dans le respect du R.G.P.D. et des obligations légales. Les données communiquées le sont en vue de présenter une proposition complète au vendeur afin qu'il puisse apprécier votre offre. En cas d'acceptation, elles peuvent être transmises aux tiers qui doivent intervenir directement ou indirectement dans le déroulement de la vente (certificateur P.E.B., Notaires,...). Toutes les informations utiles sur la conservation de droit d'accès, de réception, d'effacement, de regard de correction, de portabilité, et de modification de données personnelles confiées peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.immodt.be ou obtenues sur simple demande en format papier.

**IMMOBILIERE DOMINIQUE
TAVOLIERI srl**

Boulevard Frère Orban, 2 – 4000 Liège

Tél. : 04 232 07 00

idt@immodt.be – www.immodt.be

Agent Immobilier agréé I.P.I : 104363

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné domicilié,
..... déclare par la présente faire une offre ferme et irrévocable d'achat pour le bien repris ci-dessous :

Deux emplacements de parking situé Résidence Île de FRANCE, boulevard d'Avroy, 116 à 4000 Liège,

Revenu Cadastral : 94 € - au prix ferme de....., hors droit d'enregistrement et honoraires notariaux, dans l'état où il se trouve, bien connu de ma part pour l'avoir visité. PEB : C – 245 kWh/m².an.

La présente promesse d'achat est valable jusqu'auprochain àh et sera confirmé par un compromis de vente.

Cette promesse d'achat doit être rendue ratifiée par les propriétaires pour accord avec échéance du délai de validité mentionné ci-dessus.

Cette promesse d'achat ne vaudra vente et deviendra irrévocable qu'après signature, par les parties, du compromis de vente reprenant toutes les clauses essentielles du contrat.

Une garantie de 5% sera versée dans les sept jours de la signature du compromis de vente éventuel.

La vente est soumise aux conditions habituelles en matière de vente d'immeuble ou d'appartement, à savoir que le bien vendu est :

- Pour quitte et libre de charges hypothécaires quelconques, sous les garanties ordinaires de fait et droit.
- Sans garantie de mitoyennetés.

CONDITIONS SUSPENSIVES

La vente est soumise aux conditions suivantes :

- La régularité urbanistique du bien vendu
- La liberté hypothécaire du bien vendu

(biffer la mention inutile)

- *La présente promesse est faite sous la condition suspensive d'obtention d'un crédit hypothécaire d'un montant de €. Pour l'obtention de ce crédit, le soussigné dispose d'un délai de **quatre semaines** à partir de la signature du compromis de vente.*
- *La présente promesse d'achat n'est pas faite sous la condition suspensive d'octroi aux soussignés d'un crédit.*

Si la(les) condition(s) suspensives(s) n'est (ne sont) pas réalisée(s) dans ce délai, la vente sera considérée comme nulle et non avenue, les parties seront libérées de leurs engagements, sans indemnité.

En cas d'acceptation de la promesse d'achat, les parties s'engagent à signer un compromis de vente dans les quinze jours, à passer l'acte authentique d'achat et payer le prix de vente dans un délai de quatre mois à compter de la signature du compromis de vente.

Le soussigné a désigné pour la signature l'acte la Notaireà.....

L'agent immobilier s'engage à transmettre la promesse d'achat au propriétaire dans les meilleurs délais, ce dernier restant seul décisionnaire.

L'agent immobilier signe la promesse d'achat pour accusé de réception, **non pour acceptation**, et s'engage à la transmettre au propriétaire dans les meilleurs délais, ce dernier restant seul décisionnaire.

Fait à.....,le.....

Signatures précédées de la mention manuscrite : « **Lu et approuvé** »

Le soussigné,

Le propriétaire-vendeur,

Date.....

Date.....

L'Agent Immobilier,

Date.....